



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4635

Texte de la question

M Rene Beaumont expose a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace les problemes provoques par la decision des pouvoirs publics de proceder a la fermeture de certains centraux electromecaniques (UER) et de supprimer des equipes de travail delocalise lignes (antennes CCL). Cette logique de concentration sur certains sites entraine de disparition de sites moins importants. C'est ainsi que sur la Saone-et-Loire, les sites de Bourbon-Lancy, Gueugnon, La Clayette, Marcigny, Cluny, Tournus et Louhans sont appeles a disparaitre. La direction regionale de telecommunications fait pression sur les agents pour qu'ils quittent les centres et est prete a employer la procedure de mutation d'office. Le service public des P et T est gravement menace. Ces suppressions de postes ne sont pas non plus sans consequences sur la situation de l'emploi. Par exemple, sur Louhans, ce sont trente postes qui doivent etre supprimes. Pensant que la recherche d'une solution equitable pour tous (usagers, personnel, entreprises) devrait etre envisagee, il lui demande de lui preciser les mesures qu'il compte prendre pour maitriser les effets negatifs de cette politique de modernisation.

Texte de la réponse

Reponse. - Il va en effet, ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, etre procede en Saone-et-Loire, dans les annees qui viennent au remplacement de certains commutateurs electromecaniques par des commutateurs electroniques qui apporteront aux usagers une meilleure qualite telephonique ainsi que la possibilite de beneficier de services nouveaux. Cette modernisation rend necessaire, par les changements de qualification qu'elle implique, une restructuration etalee sur une longue periode. A Louhans, qui possede une antenne du centre principal d'exploitation de Chalon-sur-Saone et une du centre de construction des lignes de cette meme ville, il est prevu, dans la perspective du remplacement, en 1992, de l'autocommutateur electromecanique CP/400 par un autocommutateur electronique, de redepoyer les emplois. Ce redeploiement s'effectuera tres progressivement, en exploitant au maximum les mouvements naturels de personnels et sans que, dans de nombreux cas, l'eventuelle implantation des emplois a Chalon-sur-Saone (distante de Louhans de 37 kilometres) provoque necessairement le demenagement de l'agent, qui sera simplement conduit, dans le cas des lignes par exemple, a travailler sur une aire geographique plus vaste. Dans les autres cas cites, qui sont eux des centres principaux d'exploitation de Macon (pour Cluny et Tournus) et de Paray-le-Monial (pour Bourbon-Lancy, Gueugnon, La Clayette et Marcigny), les memes principes directeurs seront mis en oeuvre, dans un souci permanent de dialogue avec le personnel et les organisations professionnelles. Toutes solutions seront recherchees permettant de reduire au minimum les mobilites vers les deux villes sieges d'etablissement, distantes en general d'une trentaine de kilometres de leurs unites rattachees.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Ren?](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4635

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2980